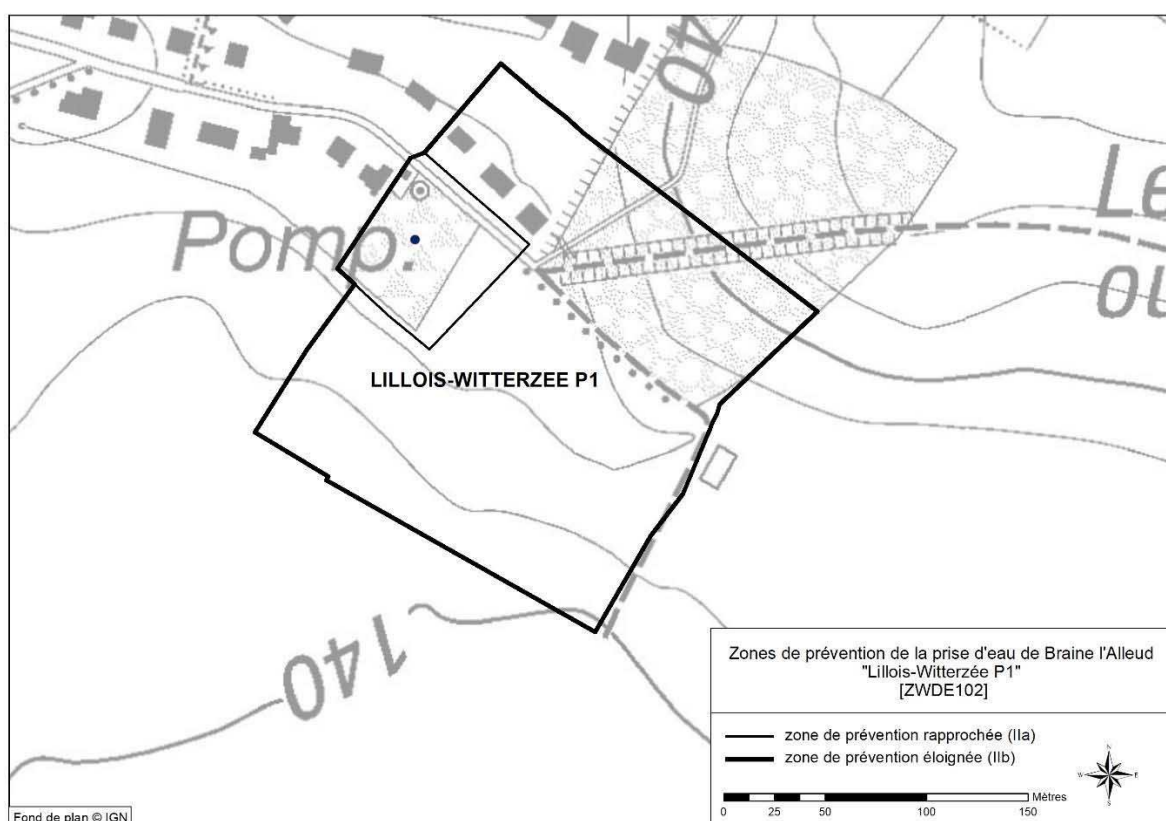


Annexes à l'arrêté ministériel du 20 juillet 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine exploité par la S.W.D.E. dénommé LILLOIS-WITTERZEE P1 sis sur le territoire de la commune de Braine-L'Alleud.

ANNEXE I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine concerné.

NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration – Direction des Eaux souterraines.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 20 juillet 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine exploité par la S.W.D.E. dénommé LILLOIS-WITTERZEE P1 sis sur le territoire de la commune de Braine-L'Alleud.

Namur, le 20 juillet 2022.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER